



Compte rendu du Conseil Municipal
du 27 janvier 2016

Convocation le 18 janvier 2016

L'an deux mil seize, le vingt-sept janvier, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à 20 heures 45, à la Mairie de Gadancourt.

Présents : M. Noury, Mesdames Perrenot, Visbecq et MM Damour, Ricci et Fath.

Mme Isabelle Visbecq est nommée secrétaire de séance après vote du CM à la demande de M. Daniel Fath.

M. le Maire ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour :

- Délibération. Indemnités du Trésorier Payeur
- Délibération. Modifications des statuts du P.N.R.
- Délibération. Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Val d'Oise
- Délibération. Renouvellement de convention de la SAFER
- Etude de faisabilité pour le projet de DETR

M. le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal de la dernière réunion du 24 septembre 2015.

M. FATH décide de ne pas signer ce procès-verbal, n'ayant jamais obtenu de réponse à un courrier envoyé à M. le Maire lui demandant d'effectuer des modifications à ce procès-verbal.

M. le Maire répond qu'il n'avait pas à y répondre. Par ailleurs ce courrier est en contradiction avec celui reçu de M RAFFALLI.

A ce moment, les membres du Conseil Municipal acceptent qu'un administré filme les débats et que ceux-ci soient enregistrés par M. FATH et d'autres personnes présentes.

Délibération : Indemnités du Trésorier Payeur

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'émettre un avis à la demande de mandat pour les indemnités de conseil du Trésorier Payeur pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 5 voix pour et 1 abstention (D. Fath),
DECIDE le versement de 50 % de l'indemnité de receveur pour l'année 2015 pour Mme Badalian.

Délibération Modification des statuts du Parc Naturel Régional du Vexin Français

M. le Maire a fait parvenir aux membres du Conseil Municipal la proposition de modifications des statuts, (Art 1-2-3-4-5-6-9) relative à l'arrivée de 2 nouvelles communes et au changement du mode d'élection, afin d'éviter la répétition des élections.

Voté à l'unanimité.

Délibération. Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la fusion de la CC « Carnelle Pays de France » avec la « CC Pays de France », sur la dissolution de trois syndicats identifiés sans activité, et demande :

« la modification ou l'adaptation partielle de la loi NOTRe permettant de conserver les syndicats compétents sans être nécessairement présents sur trois communautés de communes notamment pour les zones rurales. »

M le Maire accorde la parole à Mme de Meaux qui souhaite des explications complémentaires.

Après les explications fournies, le Conseil Municipal vote la délibération à l'unanimité.

Délibération. Renouvellement de convention avec la SAFER

M. le Maire présente les modifications de la convention avec la SAFER, relatives au droit de préemption dont la SAFER dispose.

M. le Maire rappelle que ces modifications s'appliquent aux donations non familiales, et demande l'autorisation de signer cette convention.

M. le Maire accorde la parole à Mme De Meaux qui souhaite des précisions complémentaires

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 5 voix pour et 1 abstention (M. FATH) autorise M. le Maire à signer.

Etude de faisabilité pour le projet de DETR

M. le Maire expose les besoins qui nécessitent la construction d'un bâtiment modeste pour abriter et centraliser le matériel communal, actuellement à son domicile, et propose de lancer une étude permettant de vérifier la faisabilité et les coûts de cette construction, afin de faire une demande de DETR. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

Vote 5 pour, 1 contre (M FATH)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 20.

Le Maire
Michel NOURY

